



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
Press & Vous
Maguelonne Deschard
01 46 34 60 60
maguelonne.deschard@wellcom.fr
ANFH - Kristel Hamon
T. 01 44 75 12 95
k.hamon@anf.h.fr

A Paris
25 oct. 2016

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95
k.hamon@anf.h.fr

Le ministère de la santé maintient la ponction de 300M€ sur l'ANFH dans le PLFSS, l'ANFH continue de demander son retrait

Comme convenu lors de la réunion du 29 septembre dernier, une nouvelle rencontre entre le cabinet de la ministre et les organisations (syndicales et FHF) qui gèrent paritairement l'ANFH, a eu lieu ce mardi 25 octobre.

Malgré les éléments techniques fournis par l'ANFH à la demande du cabinet, et le courrier de la ministre daté du 12 octobre assurant le président de l'ANFH de ne prendre aucune mesure qui fragilise l'ANFH ou porte atteinte à sa capacité de financer des formations, le cabinet a indiqué sa décision de maintenir les dispositions des articles 3 et 53 du PLFSS pour 2017, visant à instituer un prélèvement de 300 millions d'Euros sur les fonds de l'ANFH (150M€ en 2016 et 150M€ en 2017)

Face au maintien de cette mesure contre laquelle ils s'élèvent avec force, les administrateurs de l'ANFH ont décidé de réunir un bureau national extraordinaire, afin d'examiner la totalité des impacts de cette mesure, si elle était votée en l'état par le Parlement, et les suites à donner.

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle** (CFP), du **congé pour VAE** et du **congé pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des Etudes promotionnelles** (0,6%) et de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%). Depuis janvier 2013, l'Association collecte aussi les fonds consacrés au financement du **Développement professionnel continu (DPC) médical**.

En complément de la gestion des fonds, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes exerçant environ 200 métiers.